

ADOPTION A L'UNANIMITE D'UNE CHARTE DE FONCTIONNEMENT DES CME DE CHU

19.05.10 - 17:05 - HOSPIMEDIA

La conférence des présidents de Commissions médicales d'établissements (CME) de CHU a adopté à l'unanimité le 18 mai en réunion plénière une charte de fonctionnement des CME de CHU. Dans un communiqué, la conférence explique que *"préserver la médicalisation des prises de décisions, dans le respect de la loi et de ses textes d'application, c'est garantir une prise en charge de qualité, en tout lieu et à tout moment, pour tous nos concitoyens"*. Cette charte vise donc à proposer des modalités de fonctionnement qui puissent être communes à l'ensemble des CME de CHU. Elle reprend ainsi en trois chapitres, la composition et la représentation de la CME, ses attributions, et son implication dans l'organisation interne de l'établissement. Elle rappelle également en introduction que *"la CME doit permettre à la communauté médicale de s'exprimer sur tous les sujets ayant trait à la situation et à l'évolution de l'établissement"*.

P.H.